

Image not found or type unknown



Cantine internat impayé

Par **milor**, le **08/02/2016** à **19:53**

Bonjour, ce matin j'ai reçu un courrier d'huissier suite à un solde impayé de l'internat de ma fille en 2008. Après avoir versé un acompte à un huissier, je n'ai pas eu de suite depuis janvier 2011 et là, 5 ans après, je reçois un courrier d'un autre huissier pour cette créance. Est-ce que je dois payer cette dette ou est-elle prescrite vu les années passées sans courrier ?